



BUREAU DU DIRECTEUR
PARLEMENTAIRE DU
BUDGET
OFFICE OF THE
PARLIAMENTARY
BUDGET OFFICER

Évaluation de la situation du marché du travail – 2016

Ottawa, Canada
27 octobre 2016
www.pbo-dpb.gc.ca

Le directeur parlementaire du budget (DPB) est chargé de fournir des analyses indépendantes au Parlement sur l'état des finances publiques, les prévisions budgétaires du gouvernement et les tendances de l'économie nationale. À la demande d'un comité ou d'un parlementaire, il est tenu de faire une estimation des coûts de toute proposition concernant des questions qui relèvent de la compétence du Parlement.

Le présent rapport a été préparé par le personnel du directeur parlementaire du budget. Tim Scholz a rédigé le rapport. Chris Matier et Mostafa Askari ont fourni leurs commentaires. Nancy Beauchamp et Jocelyne Scrim ont participé à la préparation du rapport aux fins de publication. Veuillez envoyer un message à pbo-dpb@parl.gc.ca pour obtenir plus de renseignements.

Jean-Denis Fréchette
Directeur parlementaire du budget

Table des matières

Résumé	1
1. Analyse des tendances	4
2. Indicateurs nationaux	10
3. Comparaison internationale	16
4. Indicateurs par province et par secteur	20
Références	26
Notes	27

Résumé

Le présent rapport propose aux parlementaires une évaluation de la situation du marché du travail au Canada. Il examine donc le comportement des indicateurs du marché du travail par rapport à leur niveau tendanciel, c'est-à-dire le niveau attendu, abstraction faite des fluctuations cycliques. Le DPB analyse également l'évolution des indicateurs par province et par industrie et les indicateurs désagrégés, ainsi que leur contribution à l'échelle nationale.

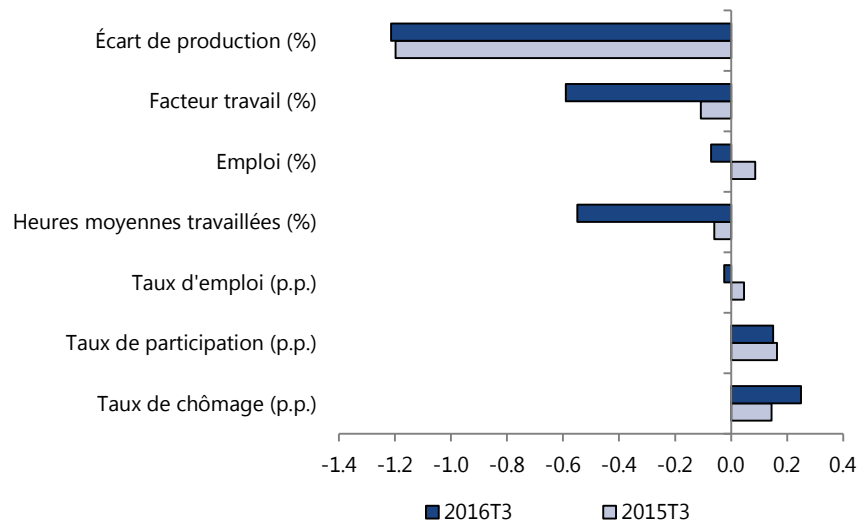
L'économie canadienne a créé 96 000 emplois nets entre le troisième trimestre de 2015 et le troisième trimestre de 2016, ce qui équivaut à la moitié du gain annuel moyen des cinq années précédentes, soit 192 000. Les emplois qui se sont ajoutés pendant cette période sont tous à temps partiel et surtout dans le secteur privé. Le nombre des emplois à temps plein et dans le secteur public a diminué.

Comme il est dit dans *l'Évaluation de la situation du marché du travail – 2015*, les indicateurs du marché du travail ont continué à se dégrader dans les grandes provinces productrices de pétrole par suite de la chute des cours pétroliers qui s'est amorcée au troisième trimestre de 2014. Entre les troisièmes trimestres de 2015 et de 2016, des gains totalisant 155 000 emplois en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec ont été compensés par un recul dans les autres provinces.

Globalement, le DPB constate que la plupart des indicateurs du marché du travail restent près de leur niveau tendanciel, sauf pour les heures moyennes travaillées, qui sont inférieures à la tendance, ce qui donne à penser que, au niveau national, le marché du travail fonctionne actuellement à un niveau inférieur à sa capacité durable, la transition démographique commençant à se faire sentir.

Figure 1 du résumé

Indicateurs du marché du travail par rapport au niveau tendanciel, 2016T3 et 2015T3



Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada.

Le facteur travail (c'est-à-dire le total des heures travaillées dans l'économie) a été de 0,6 % ou de 105 000 équivalents temps plein inférieur à sa tendance au troisième trimestre de 2016, ce qui reflète une faiblesse de l'intensité du travail mesurée par la moyenne des heures travaillées.

Le taux d'emploi (soit l'emploi par rapport à la population source de 15 ans et plus) a été au niveau tendanciel, essentiellement. Les taux de participation à la population active et de chômage ont été légèrement supérieurs à leurs niveaux tendanciels respectifs.

Quant au rendement d'ensemble, le DPB estime que l'économie canadienne a fonctionné à 1,2 % en deçà de son potentiel¹ au troisième trimestre de 2016. Cela suppose que le fait que les heures travaillées soient inférieures au niveau tendanciel, reflétant la hausse du travail à temps partiel, a été responsable d'environ la moitié de la sous-performance de l'économie par rapport au PIB potentiel.

Sur le long terme, le DPB prévoit que les taux d'emploi et de participation diminueront sur les 25 prochaines années à cause du vieillissement démographique. Ce fléchissement sera le plus marqué au cours des 15 prochaines années.

Même si la plupart des indicateurs étaient près de leur niveau tendanciel à l'échelle nationale, il existait des disparités entre les provinces, les industries et les groupes d'âge. Il importe de signaler que les taux d'emploi étaient inférieurs au niveau tendanciel pour les travailleurs de 15 à 24 ans et au-dessus de ce niveau pour les travailleurs dans la force de 40 à 64 ans. De plus, le nombre moyen d'heures travaillées était inférieur au niveau

tendancier pour les hommes dans la force de l'âge actif et supérieur à ce niveau pour les femmes plus jeunes et plus âgées.

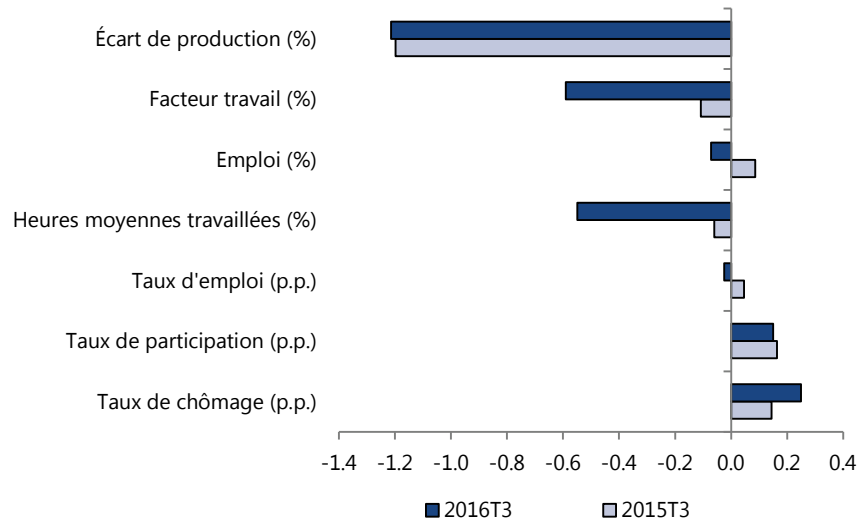
Le DPB n'estime pas les niveaux tendanciers pour les indicateurs par province et par industrie, mais, par rapport au troisième trimestre de 2015, les indicateurs eux-mêmes se sont améliorés en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec. C'est dans le secteur des services que l'emploi a affiché la croissance la plus vigoureuse.

À l'inverse, les indicateurs se sont détériorés dans les provinces des Prairies, notamment en Alberta et dans les industries pétrolière et gazière. L'emploi dans l'extraction minière et le secteur pétrolier et gazier a accusé un recul de 39 000 entre les troisièmes trimestres de 2015 et de 2016. Une partie de l'impact pourrait être temporaire, étant donné les feux de forêt à Fort McMurray, mais les faiblesses dans cette région et ces secteurs ont commencé à se manifester avant le deuxième trimestre de 2016.

Malgré la dépréciation du dollar canadien, le nombre d'emplois dans le secteur manufacturier a diminué de 20 000 entre les troisièmes trimestres de 2015 et 2016. Il y a là une inversion de tendance par rapport aux gains d'une moyenne de 1 000 chaque année entre 2011 et 2015. Les secteurs de la construction et de l'immobilier ont apporté 24 000 emplois entre le troisième trimestre de 2015 et le troisième trimestre de 2016, ce qui correspond à la moyenne observée entre 2011 et 2015.

1. Analyse des tendances

Figure 1-1 Indicateurs du marché du travail par rapport au niveau tendanciel, 2016T3 et 2015T3



Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada.

À l'échelle nationale, la plupart des indicateurs du marché du travail étaient près de leur niveau tendanciel au troisième trimestre de 2016. La méthodologie que le DPB emploie pour établir ses estimations des tendances est expliquée en détail dans son *Évaluation de la situation du marché du travail au Canada – 2014*². Les données du présent rapport sont à jour au 7 octobre 2016.

Au troisième trimestre de 2016, le taux de chômage était de 0,25 point de pourcentage supérieur à la tendance, ce qui reflétait un taux de participation à la population active de 0,15 point de pourcentage supérieur à la tendance. Les deux indicateurs sont restés relativement près des niveaux du troisième trimestre de 2015.

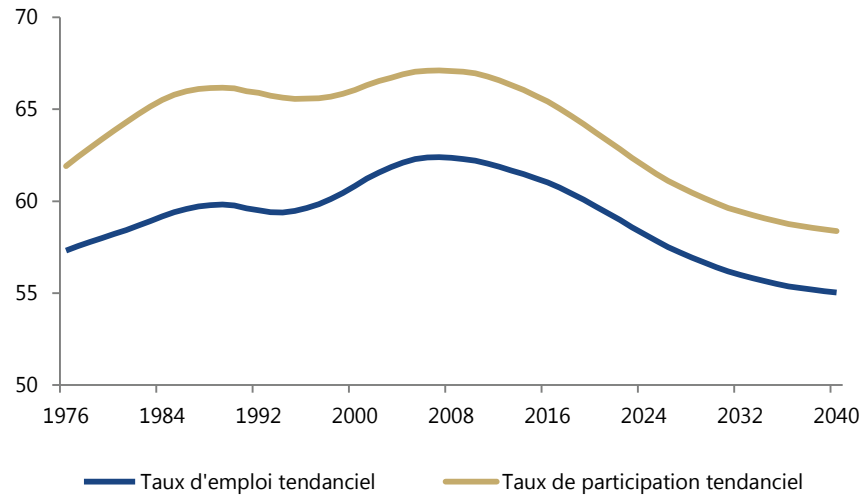
La moyenne des heures travaillées a fléchi de 0,1 point de pourcentage sous la tendance au troisième trimestre de 2015 à 0,6 point de pourcentage sous la tendance au troisième trimestre de 2016. Cela est conforme à l'augmentation de l'emploi à temps partiel et à la diminution de l'emploi à temps plein pendant cette période.

Le DPB estime que le facteur travail dans l'économie a été de 0,6 % ou de 105 000 équivalents temps plein inférieur à sa tendance au troisième trimestre de 2016. Ce facteur de l'économie, ou le total des heures travaillées, combine le taux d'emploi, la population active source et les heures moyennes travaillées. Sa sous-performance traduit une moyenne des heures travaillées inférieure à la tendance.

En outre, le DPB estime que le PIB a été de 1,2 % inférieur à son potentiel au troisième trimestre de 2016, ce qui est à peu près inchangé par rapport à la même période l'an dernier. La faible productivité du travail (le PIB réel par heure travaillée) et le nombre d'heures travaillées ont été chacun responsable d'environ la moitié de l'écart de production.

Figure 1-2 Projections par le DPB de la tendance du travail de 1976 à 2040

Pourcentage de la population de 15 ans et plus



Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada.

Le DPB prévoit que les taux tendanciels d'emploi et de participation diminueront au cours des 25 prochaines années à cause du vieillissement démographique (figure 1-2). Ces baisses seront le plus marquées au cours des 15 prochaines années.

Les taux de participation et d'emploi tendanciels ont atteint un sommet en 2007, à 67,1 % et à 62,4 % respectivement (figure 1-2). Au fur et à mesure que la génération du baby-boom part à la retraite, le taux tendanciel de l'emploi devrait passer de 61 % au troisième trimestre de 2016 à 55 % en 2040. Quant au taux de participation à la population active, il devrait être ramené de 65,5 % au troisième trimestre de 2016 à 58 % en 2040.

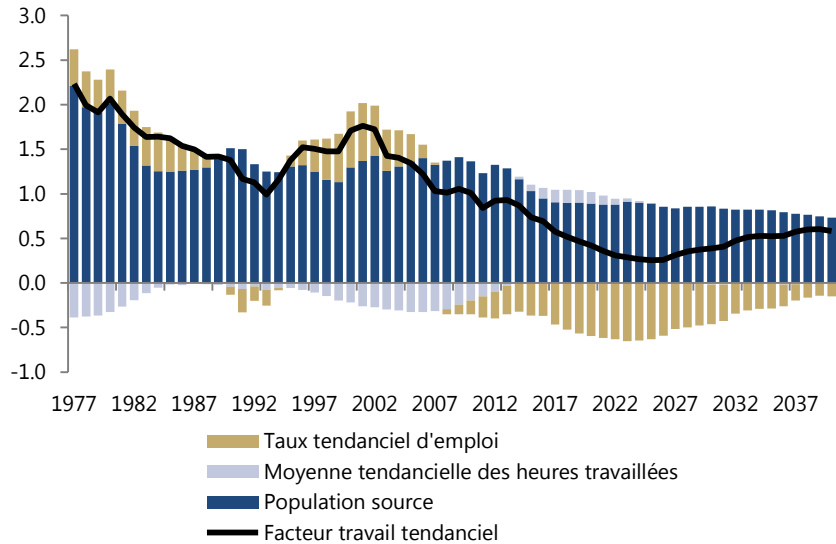
D'après les tendances à long terme des taux d'emploi et de participation, le taux de chômage devrait fléchir peu à peu et passer de 7 % en 2016 à 5,7 % en 2040. Ce déclin reflète une baisse plus prononcée de la participation masculine à la population active par rapport au taux d'emploi masculin à long terme.

Environ 8 000 emplois (nets) en moyenne devraient être créés au Canada chaque mois, de 2016 à 2019, à mesure que les améliorations conjoncturelles contrebalanceront quelque peu le vieillissement démographique. Ensuite, de

2020 à 2015, la croissance de l'emploi devrait ralentir (moins de 4 000 par mois), les baby-boomers continuant de se retirer du marché du travail.

Figure 1-3 Croissance annuelle du facteur travail tendanciel

Fluctuation annuelle en pourcentage du facteur travail tendanciel, en heures travaillées



Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada.

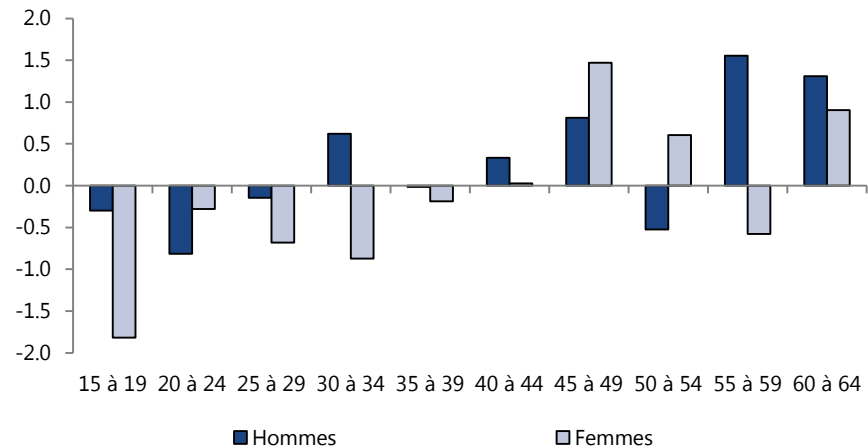
La figure 1-3 illustre les estimations que le DPB avance pour le facteur travail tendanciel au Canada et sa composition. Ce facteur est mesuré par le total des heures travaillées dans l'économie lorsque le taux d'emploi et la moyenne des heures travaillées sont présumés se situer à leurs niveaux tendanciels respectifs. Le facteur travail tendanciel s'allie à la productivité tendancielle du travail pour déterminer le PIB potentiel, soit la capacité productive durable de l'économie canadienne à un moment donné.

Le DPB projette que la contribution du travail à la croissance annuelle du PIB potentiel diminuera de 0,8 point de pourcentage en 2016 à 0,25 point de pourcentage en 2025 (figure 1-3). Ce fléchissement de la croissance du facteur travail tendanciel sera attribuable au déclin relativement brusque du taux d'emploi pendant cette période (figure 1-3). Toutefois, la tendance des heures moyennes devrait se renforcer, passant de 34,1 heures en 2016 à 34,3 en 2022 et rester ensuite relativement stable jusqu'en 2040.

La reprise de la croissance du facteur travail tendanciel, qui ira de 0,25 point de pourcentage en 2025 à 0,6 point de pourcentage en 2040 sera la conséquence d'un plateau dans la trajectoire descendante du taux d'emploi tendanciel (l'impact de la cohorte du baby-boom se dissipant) (figure 1-3). Parallèlement, la croissance de la population en âge de travailler devrait rester relativement stable. Les effets de la cohorte du baby-boom disparaissant sur le long terme, la croissance du facteur travail tendanciel sera stimulée surtout par celle de la population en âge de travailler.

Figure 1-4 Taux d'emploi par rapport à la tendance, selon le groupe d'âge et le sexe, en 2015

Écart en points de pourcentage par rapport à la tendance



Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada.

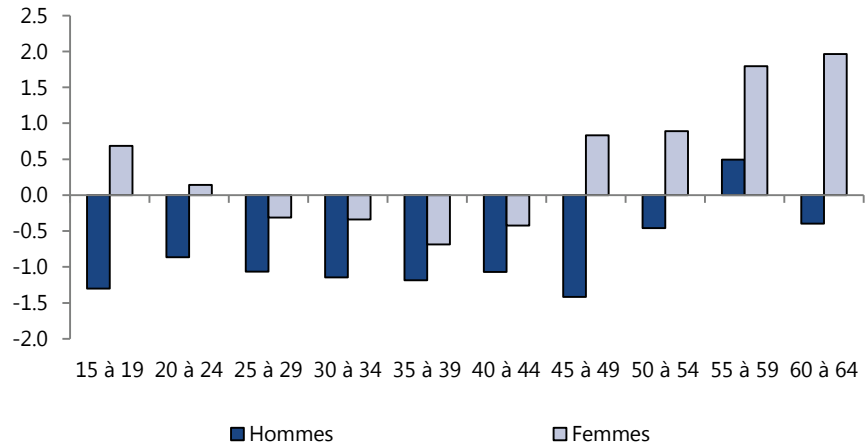
La figure 1-4 illustre les estimations que le DPB propose des taux d'emploi par rapport à la tendance, selon le groupe d'âge et le sexe en 2015. Les taux sont inférieurs à la tendance pour les jeunes travailleurs et généralement supérieurs à la tendance pour les travailleurs de plus de 45 ans.

Pour les hommes de tous les groupes d'âge, les taux d'emploi ont nettement diminué entre 2007 et 2009. Alors que ces taux pour les hommes de 30 ans et plus se sont rétablis pour dépasser les niveaux tendanciels après la crise financière de 2008, les taux des hommes de moins de 30 ans restent inférieurs à la tendance depuis 2008.

Pour ce qui est des femmes, les taux d'emploi ont aussi diminué de façon radicale pendant la crise financière de 2008. Toutefois, ces taux, pour les femmes de moins de 30 ans, ont continué de fléchir en 2010 et 2011 et ils sont restés inférieurs à la tendance jusqu'en 2015. Pour les femmes de 45 ans et plus, les taux d'emploi restent généralement supérieurs à la tendance depuis 2012.

Figure 1-5 Moyenne des heures travaillées par semaine par rapport à la tendance, selon le groupe d'âge et le sexe, en 2015

Écart en points de pourcentage par rapport à la tendance



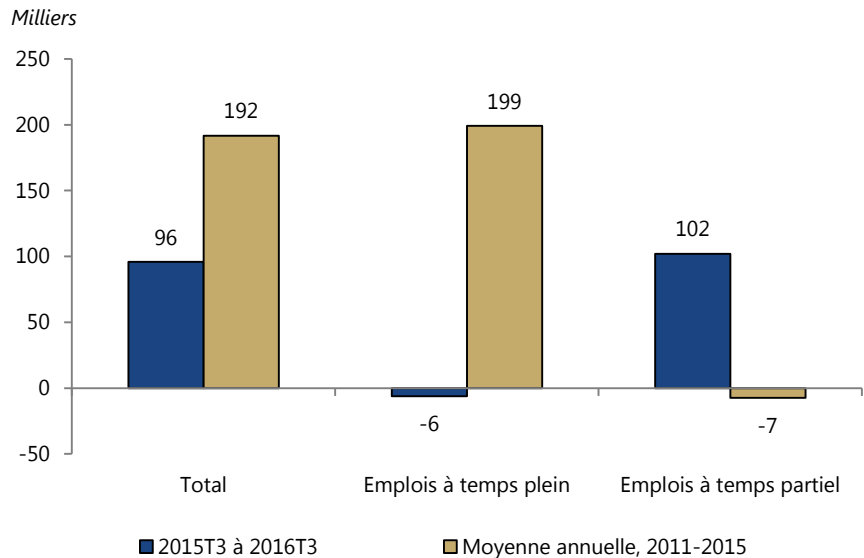
Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada.

La figure 1-5 illustre la moyenne des heures travaillées par semaine par rapport à la tendance, selon le groupe d'âge et le sexe en 2015. Elle était inférieure au niveau tendanciel pour les hommes de moins de 55 ans et pour les femmes dans la force de l'âge actif. À l'échelle nationale, elle a été estimée à 0,2 point de pourcentage en deçà du niveau tendanciel en 2015, et elle a diminué pour s'établir à 0,6 point de pourcentage sous ce niveau au troisième trimestre de 2016 (figure 1-1).

Tout comme les taux d'emploi, les heures moyennes travaillées par les hommes ont beaucoup baissé par rapport au niveau tendanciel de 2007 à 2009, mais dès 2012, elles avaient remonté et atteignaient presque le niveau tendanciel. Depuis, elles sont retombées plus bas que le niveau tendanciel. Ce déclin a débuté en 2014 et s'est poursuivi en 2015, ce qui coïncide avec le choc que la chute du prix du pétrole a causé à l'économie canadienne à compter du deuxième trimestre de 2014.

Chez les femmes, les heures moyennes travaillées ont diminué moins brutalement par rapport à la tendance entre 2007 et 2009 et, dès 2012, elles étaient remontées au-dessus du niveau tendanciel pour les femmes dans la force de l'âge actif et plus âgées. Depuis 2012, elles ont diminué de nouveau sous le niveau tendanciel pour les femmes de moins de 45 ans, mais sont restées au-dessus de ce niveau pour les femmes de plus de 45 ans, comme le montre la figure 1-5.

2. Indicateurs nationaux

Figure 2-1 Gains des emplois à temps plein et à temps partiel

Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada.

La majorité des données présentées ou utilisées dans les analyses de ce rapport proviennent de l'Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada et du Système de comptabilité nationale du Canada. Dans le cas de l'EPA, le DPB se procure les fichiers mensuels de microdonnées pour réaliser une analyse détaillée.

L'économie canadienne a créé 96 000 emplois (nets) entre le troisième trimestre de 2015 et le troisième trimestre de 2016, ce qui représente une progression de 0,5 %. C'est plus faible que le gain annuel moyen de 192 000 observé au cours des cinq années précédentes (figure 2-1).

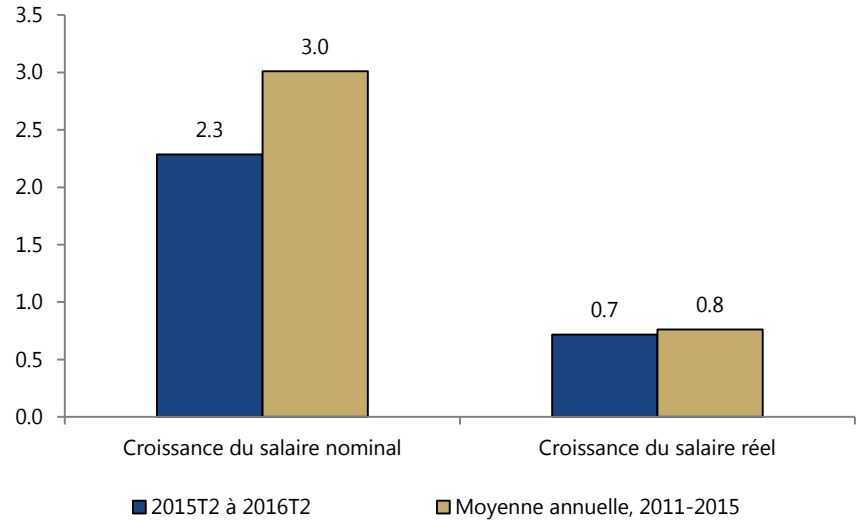
Le nombre d'emplois à temps partiel a augmenté de 102 000 entre les troisièmes trimestres de 2015 et 2016, assurant la totalité des gains en matière d'emploi; celui des emplois à temps plein a fléchi de 6 000. C'est un renversement par rapport aux gains moyens de l'emploi entre 2011 et 2015, où les emplois à temps plein expliquaient toute la croissance (figure 2-1).

La hausse de l'emploi à temps partiel cadre avec la baisse des heures moyennes travaillées par rapport à la tendance comme la figure 1-1 le montre.

Entre les troisièmes trimestres, 102 000 emplois (nets) ont été créés dans le secteur privé et 1 800 (nets) dans le travail autonome, ce qui a été compensé par une baisse de 7 900 emplois (nets) dans le secteur public. Par contre, le secteur public et le travail autonome ont représenté 18 et 9 % respectivement, en moyenne, des gains annuels en emploi de 2011 à 2015.

Figure 2-2 Salaire horaire moyen nominal et réel

Fluctuation annuelle en pourcentage



Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada.

Note : L'indice total de l'IPC est utilisé pour déflater le salaire nominal.

Le salaire horaire nominal a augmenté de 2,3 % entre les deuxièmes trimestres de 2015 et de 2016, ce qui est plus lent que la moyenne de 3,0 % observée entre 2011 et 2015 (figure 2-2). Le salaire réel a progressé de 0,7 % entre les deuxièmes trimestres de 2015 et de 2016. C'est légèrement inférieur au 0,8 % mesuré entre 2011 et 2015 (figure 2-2).

Figure 2-3 Revenu du travail comme part du PIB

Revenu du travail comme part du produit intérieur brut



Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada.

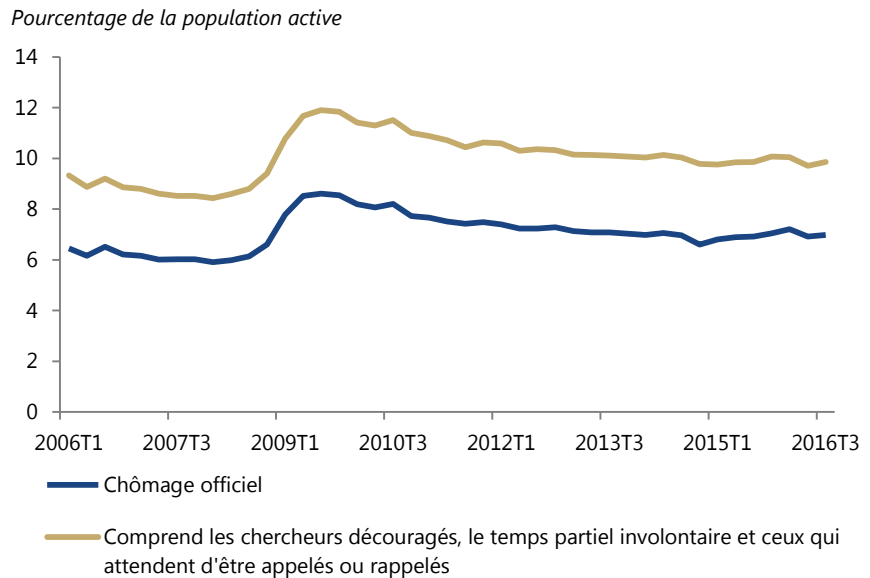
Note : Le DPB définit le revenu du travail comme la rémunération des employés majorée des deux tiers du revenu mixte net.

La part du travail dans le revenu total est passée de 57,5 % du PIB au deuxième trimestre de 2015 à 58,2 % au deuxième trimestre de 2016 (figure 2-3).

Cette progression reflète un déclin cyclique dans la part du revenu que représentent les bénéfices des sociétés, conséquence de la faiblesse du secteur pétrolier et, plus récemment, des incendies de forêt à Fort McMurray au deuxième trimestre de 2016.

En outre, la rémunération horaire a augmenté de 1,3 % entre les deuxièmes trimestres de 2015 et de 2016. En même temps, la productivité du travail a progressé de 0,4 % et le niveau des prix dans toute l'économie (déflateur du PIB) est resté inchangé.

Figure 2-4 Taux de chômage



Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada.

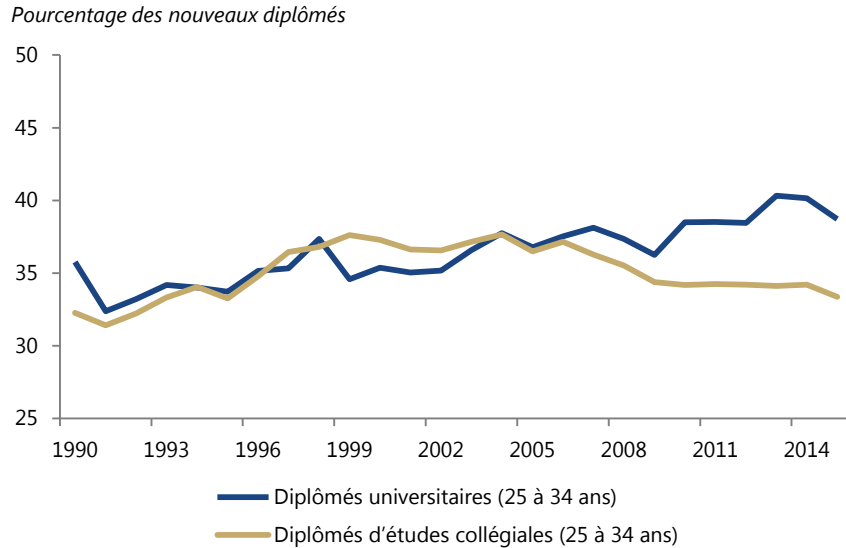
Note : Le DPB a désaisonnalisé la série R8 à l'aide de la méthode X12 du Bureau du recensement des États-Unis.

Le taux R8 est la mesure la plus globale de sous-utilisation de la main-d'œuvre de Statistique Canada (figure 2-4). Ce taux combine les chômeurs aux chercheurs découragés, aux personnes qui attendent d'être rappelées à leur ancien emploi ou qui attendent des réponses d'employeurs, aux personnes qui doivent commencer un emploi à longue échéance ainsi qu'à un pourcentage de travailleurs à temps partiel involontaire. Cet indicateur montre qu'il y a plus de ralentissement dans l'économie canadienne que ne le montre le taux officiel de chômage³.

Le taux R8 a diminué pendant la reprise, mais demeure plus élevé qu'avant la récession. Son mouvement suit de près l'évolution du taux de chômage officiel. L'écart entre les deux séries est resté relativement constant, tant avant qu'après la récession.

Le taux R8 est resté à peu près stable du troisième trimestre de 2015 au troisième trimestre de 2016, tout comme le taux officiel de chômage. Cela donne à penser que le degré de ralentissement sur le marché du travail, qui n'est pas capté par le taux de chômage qui fait les manchettes, demeure à peu près constant depuis le troisième trimestre de 2015.

Figure 2-5 Estimation de la surqualification chez les nouveaux diplômés



Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada.

Note : Le DPB considère un travailleur comme surqualifié si ses diplômes sont plus élevés que les études exigées pour son poste, par exemple si un diplômé universitaire occupe un emploi qui exige normalement un diplôme d'études secondaires.

Dans l'*Évaluation de la situation du marché du travail – 2015*, le DPB s'est demandé comment les diplômes des nouveaux diplômés universitaires correspondent aux exigences de leur poste⁴.

Entre 1991 et 2014, la proportion des nouveaux diplômés universitaires âgés de 25 à 34 ans qui étaient surqualifiés au vu de leurs diplômes est passée de quelque 32 à 40 %. Par contre, le taux de surqualification en fonction des études pour les nouveaux diplômés des collèges a été ramené de 37 % en 2006 à 34 % en 2014, ce qui correspond en gros aux chiffres du milieu des années 1990 (figure 2-5).

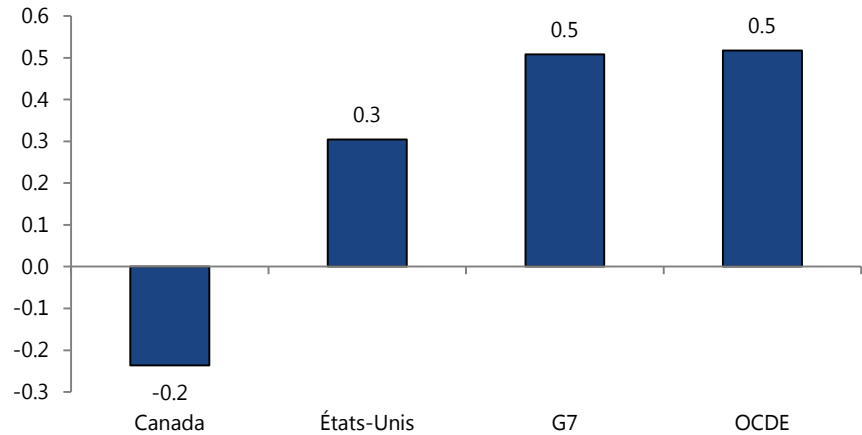
En 2015, le taux de surqualification a baissé de 1,4 point de pourcentage pour s'établir à 39 % pour les nouveaux diplômés universitaires et de 0,8 point de pourcentage pour se fixer à 33 % pour les nouveaux diplômés des collèges.

Chez les nouveaux diplômés universitaires, le taux de chômage s'est replié, passant de 5,3 % en 2014 à 4,8 % en 2015, alors que pour les nouveaux diplômés des collèges il a légèrement fléchi, passant de 6,2 à 6,1 %.

3. Comparaison internationale

Figure 3-1 Comparaison internationale des fluctuations des taux d'emploi du deuxième trimestre de 2015 au deuxième trimestre de 2016

Fluctuations en pourcentage



Source : OCDE, Bureau du directeur parlementaire du budget.

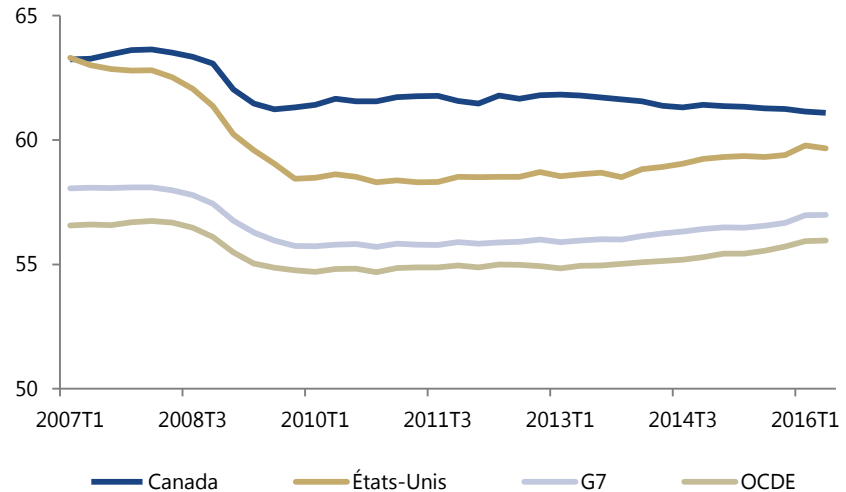
Note : Le DPB retire le Canada des moyennes du G7 et de l'OCDE.

Comme il l'a fait dans des rapports passés, le DPB compare le comportement du marché du travail du Canada à celui d'autres économies avancées. Il utilise les données compilées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui ont été présentées par les organismes nationaux de statistique.

Entre les deuxièmes trimestres de 2015 et de 2016, le taux d'emploi du Canada a diminué de 0,2 point de pourcentage. Par contre, les taux d'emploi ont augmenté aux États-Unis, dans les pays du G7 et ceux de l'OCDE (figure 3-1).

Figure 3-2 Comparaison internationale des taux d'emploi

Pourcentage de la population de 15 ans et plus



Source : OCDE, Bureau du directeur parlementaire du budget.

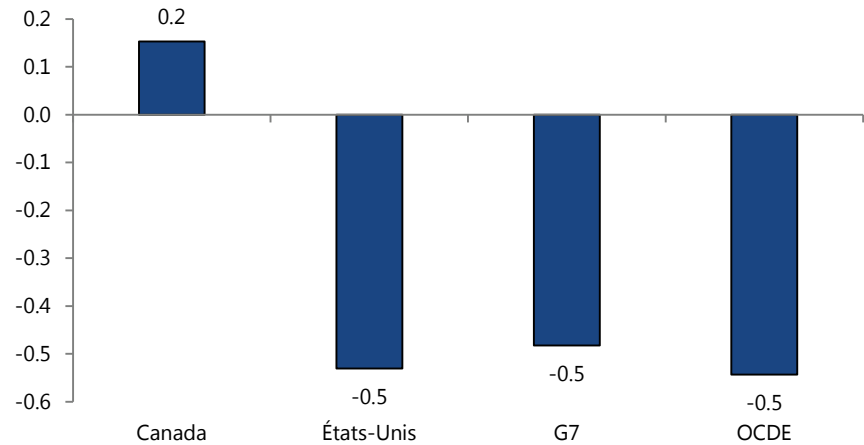
Note : Le DPB retire le Canada des moyennes du G7 et de l'OCDE.

Malgré le déclin récent, le taux d'emploi du Canada, à 61,1 % au deuxième trimestre de 2016, est demeuré supérieur aux points de comparaison internationaux (figure 3-2).

Le taux d'emploi au Canada demeure de façon persistante supérieur aux moyennes des États-Unis, du G7 et de l'OCDE, ce qui est cohérent, étant donné des niveaux plus élevés de participation à la population active, notamment chez les femmes. Néanmoins, cet écart s'est progressivement rétréci pendant la reprise qui a suivi la crise financière mondiale.

Figure 3-3 Comparaison internationale des fluctuations des taux de chômage, du deuxième trimestre de 2015 au deuxième trimestre de 2016

Fluctuations en points de pourcentage



Source : OCDE, Bureau du directeur parlementaire du budget.

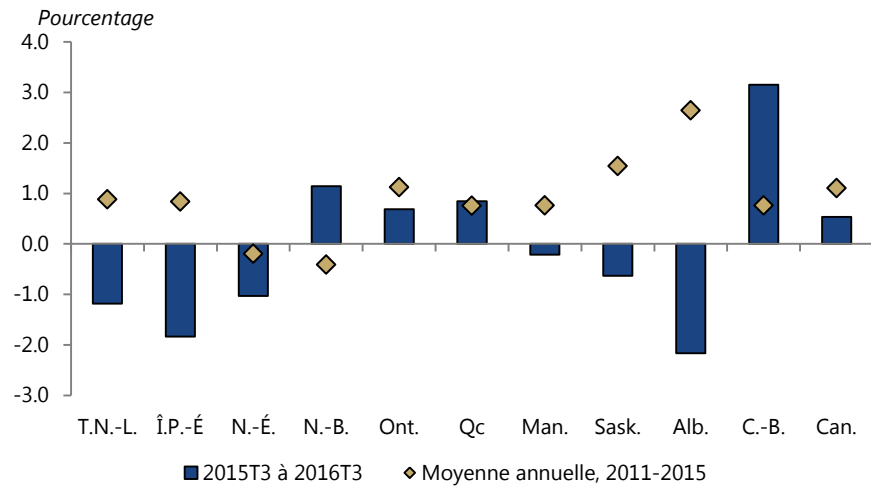
Note : Le Bureau du DPB retire le Canada des moyennes du G7 et de l'OCDE.

Au Canada, le taux de chômage a augmenté de 0,2 point de pourcentage entre les deuxièmes trimestres de 2015 et de 2016, mais il a diminué aux États-Unis et dans les pays du G7 et de l'OCDE (figure 3-3).

Au deuxième trimestre de 2016, le taux de chômage non désaisonnalisé⁵ était de 7 % au Canada, contre 4,9 % aux États-Unis, 5,4 % dans les pays du G7 et de 6,3 % dans les pays de l'OCDE.

4. Indicateurs par province et par secteur

Figure 4-1 Croissance de l'emploi par province



Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada.

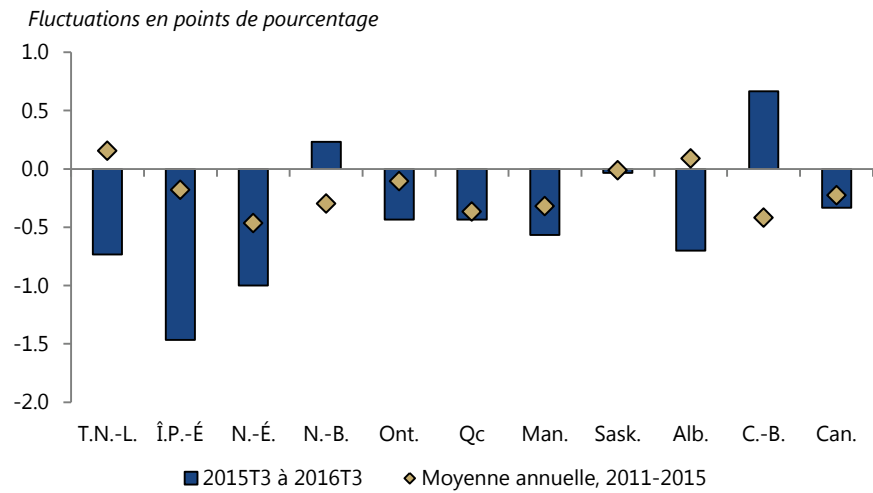
Cette section est consacrée aux indicateurs du marché du travail dans différentes provinces et dans différents secteurs d'activité au cours de la dernière année et les compare à leur moyenne annuelle pendant la reprise qui a suivi la crise financière mondiale. Cette moyenne sert de repère, puisque nous n'établissons pas d'estimation des tendances aux niveaux provincial ou sectoriel.

Globalement, les indicateurs du marché du travail ont continué de se détériorer dans les provinces et les industries étroitement liées au secteur pétrolier et gazier. Entre les troisièmes trimestres de 2015 et de 2016, l'emploi a diminué de 2,2 % en Alberta, de 1,2 % à Terre-Neuve-et-Labrador et de 0,6 % en Saskatchewan.

Par contre, entre 2011 et 2015, l'emploi a augmenté à des taux annuels moyens de 2,6, 0,9 et 1,5 % respectivement dans ces provinces (figure 4-1). L'emploi a également reculé à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et au Manitoba entre les troisièmes trimestres de 2015 et de 2016.

Les marchés du travail de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick se sont distingués pendant la même période, puisque l'emploi y a augmenté de 3,2 et de 1,1 % respectivement, éclipant leur croissance annuelle moyenne des cinq années précédentes (figure 4-1). L'emploi a aussi progressé au Québec (0,8 %) et en Ontario (0,7 %).

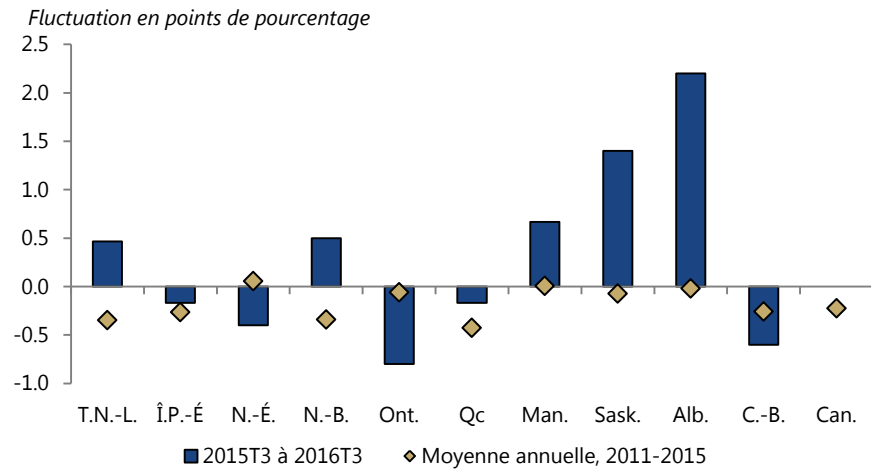
Figure 4-2 Taux de participation à la population active, par province



Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada.

Le taux de participation à la population active a diminué ou est resté stable dans toutes les provinces entre les troisièmes trimestres de 2015 et de 2016 sauf en Colombie-Britannique, où il a augmenté de 0,7 point de pourcentage, et au Nouveau-Brunswick, où la hausse a été de 0,2 point de pourcentage (figure 4-2).

Figure 4-3 Taux de chômage par province

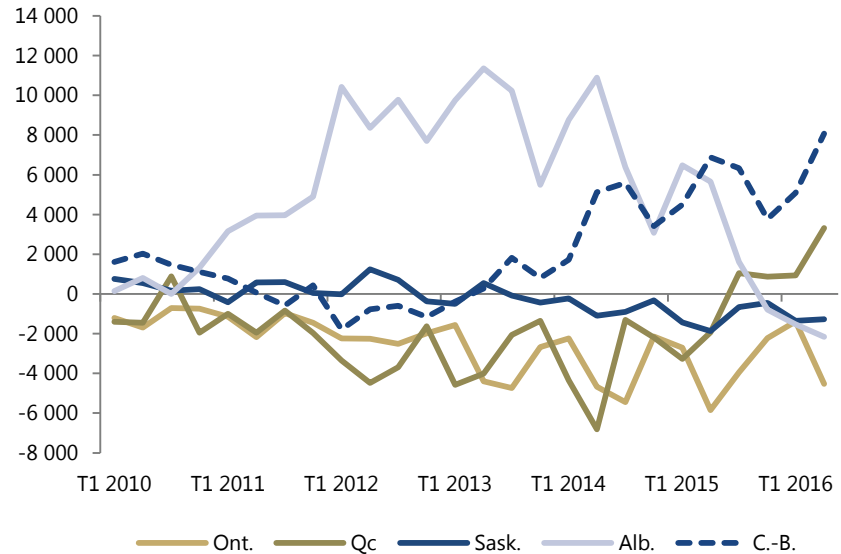


Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada.

Le taux de chômage a augmenté dans les provinces productrices de pétrole entre les troisièmes trimestres de 2015 et de 2016. La hausse a été de 2,2 points de pourcentage en Alberta, de 1,4 point de pourcentage en Saskatchewan et de 0,5 point de pourcentage à Terre-Neuve-et-Labrador. Par contre, le taux a diminué de 0,8 point de pourcentage en Ontario et de 0,6 point de pourcentage en Colombie-Britannique (figure 4-3).

Figure 4-4 Flux migratoires interprovinciaux

Personnes, migrants entrants moins migrants sortants



Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada.

Les données sur les flux migratoires entre provinces concordent avec les indicateurs du marché du travail en Alberta et en Colombie-Britannique au cours de la dernière année.

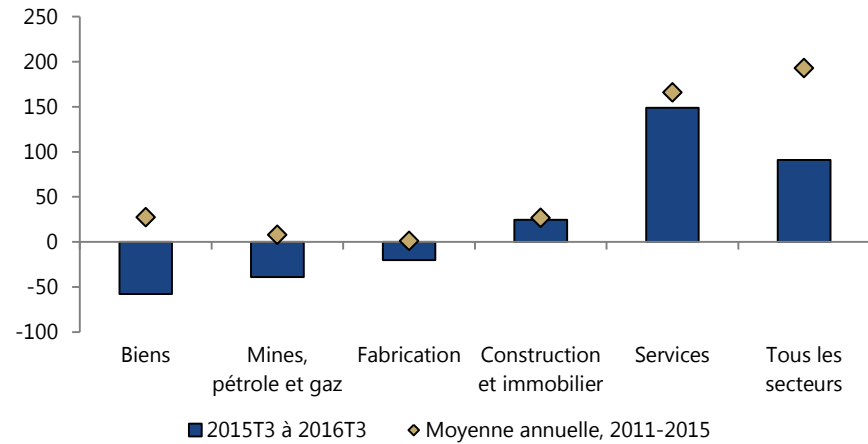
L'Alberta a connu un flux migratoire sortant net aux deux premiers trimestres de 2016 pour la première fois depuis 2009 (figure 4-4).

La Colombie-Britannique a reçu un flux migratoire net de près de 35 000 personnes du premier trimestre de 2015 au deuxième trimestre de 2016. Par ailleurs, sa population active a augmenté de 111 000 personnes pendant cette période, ce qui donne à penser que les migrations interprovinciales sont à l'origine du tiers de cette augmentation tout au plus.

En Ontario, les flux positifs ont repris au deuxième trimestre de 2015 pour la première fois depuis 2010 (figure 4-4). Toutefois, son taux de participation a diminué de 0,3 point de pourcentage depuis le deuxième trimestre de 2015. En conséquence, le flux entrant net a été compensé par une plus faible participation des autres habitants de la province à la population active.

Figure 4-5 Fluctuations de l'emploi par groupes industriels choisis

Fluctuations de l'emploi, en milliers



Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada.

Le secteur des services a été le principal moteur des gains en emploi au Canada entre les troisièmes trimestres de 2015 et de 2016, car il a ajouté près de 149 000 emplois. Pendant la même période, l'emploi dans le secteur des biens a diminué d'environ 58 000, avec, comme principaux responsables le secteur des mines, du pétrole et du gaz et le secteur manufacturier (figure 4-5).

Malgré la dépréciation du dollar canadien, le secteur manufacturier a perdu 20 000 emplois du troisième trimestre de 2015 au troisième trimestre de 2016, alors que, entre 2011 et 2015, l'augmentation annuelle moyenne a été d'un millier.

Le secteur de la construction et de l'immobilier a apporté 24 000 emplois entre les troisièmes trimestres de 2015 et de 2016, ce qui correspond à la moyenne observée entre 2011 et 2015.

Références

Bureau du directeur parlementaire du budget, *Estimation du PIB potentiel et du solde budgétaire structurel du gouvernement*, janvier 2010.

Bureau du directeur parlementaire du budget, *Évaluation de la situation du marché du travail au Canada – 2014*, mars 2014, http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/Labour_Note_FR.pdf.

Bureau du directeur parlementaire du budget, *Évaluation de la situation du marché du travail – 2015*, novembre 2015, http://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/news/Labour_Market_Assessment_2015.

Notes

1. L'écart de production au troisième trimestre de 2016 est basé sur une projection de croissance du PIB réel de 3,3 % (taux annuel) pour ce trimestre.
2. Les estimations que le DPB fait des tendances du marché du travail sont produites par ses propres modèles économiques. Le DPB fait ses estimations des tendances au début de chaque année civile et elles servent aux *Perspectives économiques et financières*, au *Rapport sur la viabilité financière* et à *l'Évaluation de la situation du marché du travail*. La méthodologie est expliquée en détail dans le document du Bureau du directeur parlementaire du budget intitulé *Estimation du PIB potentiel et du solde budgétaire structurel du gouvernement*, janvier 2010. Les variables exogènes qui sous-tendent les estimations des tendances comprennent le taux d'intérêt réel après impôt, la richesse, la générosité des prestations d'emploi, le taux des offres d'emplois, la participation et les effets fixes de cohorte et d'âge.
3. Ce taux combine les chômeurs aux chercheurs découragés, aux personnes qui attendent d'être rappelées à leur ancien emploi ou qui attendent des réponses d'employeurs, aux personnes qui doivent commencer un emploi à longue échéance ainsi qu'à une partie des travailleurs à temps partiel involontaire qui préféreraient travailler un plus grand nombre d'heures.
4. L'analyse du DPB sur les résultats obtenus sur le marché du travail par les nouveaux diplômés sous l'angle de leurs études par rapport aux exigences de leur poste utilise les données de l'EPA et la matrice de la Classification nationale des professions (2011) publiée par Emploi et Développement social Canada.
5. Pour retirer les chômeurs du Canada des moyennes du G7 et de l'OCDE, le DPB n'utilise pas le taux de chômage harmonisé de l'OCDE, qui tient compte des différences méthodologiques entre les pays.